

**PEUT-ON SE PASSER DE L'APPUI FINANCIER DES BAILLEURS DE
FONDS EN AFRIQUE ?**

Les Cas du Cameroun et de la Côte d'Ivoire

Août 2009

Fabrice KOM TCHUENTE

Fabrice.kom-tchunte@finafrique.com

« *L'efficacité de la Banque mondiale mise en doute au Cameroun* » Tel est le titre d'un article de François BAMBOU publié en Juillet 2008 dans le journal *les Afriques*.

Dans cet article Louis Paul MOTAZE, Ministre de l'Economie du Cameroun s'exprime ainsi :

« *De l'examen de la situation du portefeuille des opérations financées par la Banque mondiale au Cameroun, il ressort que sur dix projets en cours d'exécution, pour une enveloppe de 169,92 milliards, le taux moyen de décaissement au 30 avril 2008 est de 41,52%* »,

« *Les projets financés par la Banque mondiale contribuent-ils suffisamment au développement économique du pays ou, en d'autres termes, l'exécution de ces projets a-t-elle un impact significatif, un effet d'entraînement suffisant sur l'amélioration du taux de croissance économique du Cameroun ? Bref s'agit-il vraiment de projets suffisamment "développant" pour le Cameroun ? C'est-à-dire qui créent de la richesse, des emplois, et participent à la promotion du savoir-faire ? Car, en fait, la dimension du portefeuille, l'amélioration du taux de décaissement ne constituent pas une fin en soi. Ce sont certes des indicateurs, mais la performance de l'assistance de la Banque devrait davantage se mesurer en termes d'impact et d'effet d'entraînement réel sur les agrégats de l'économie nationale, en vue du bien-être des populations* ».

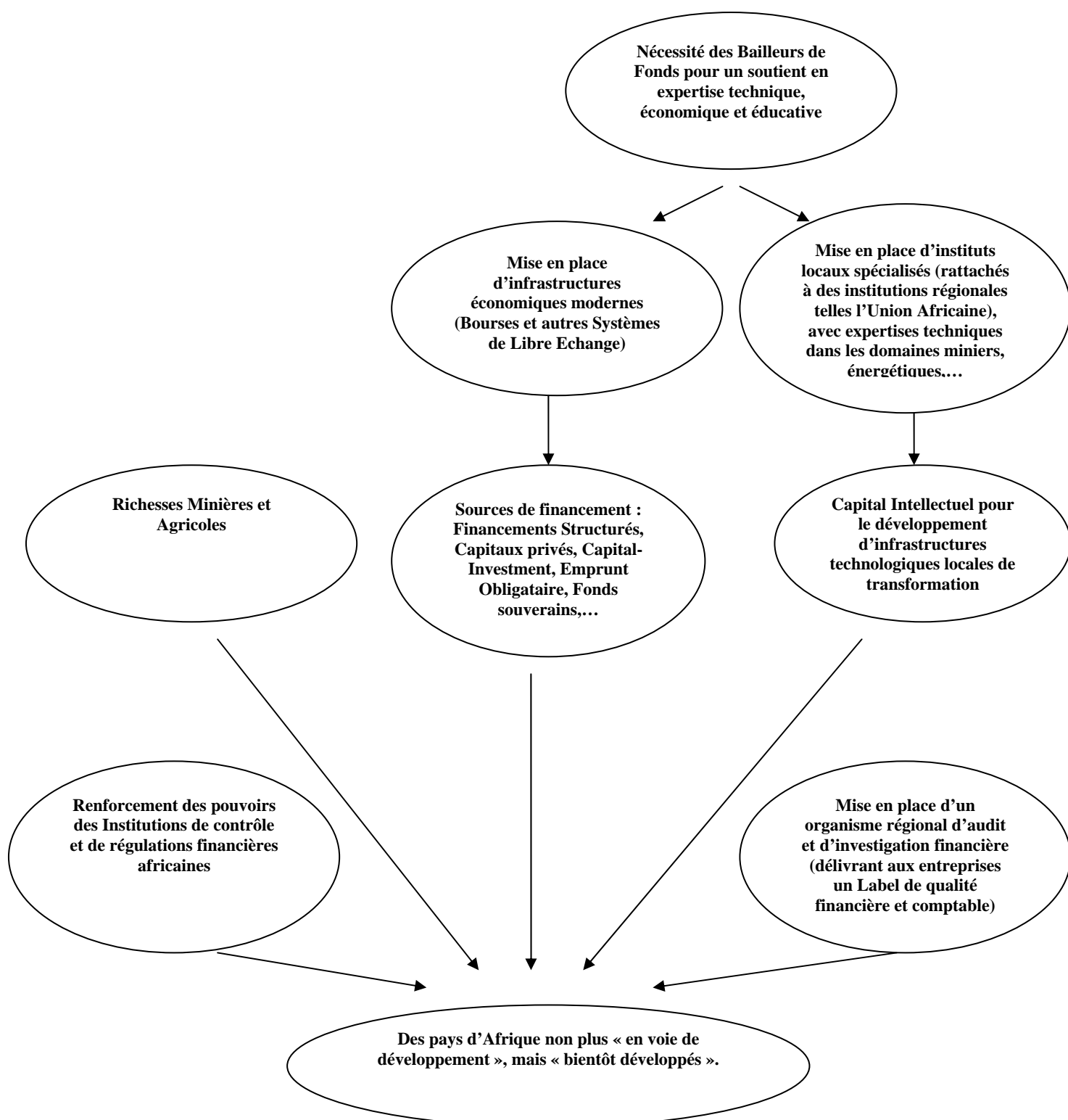
« *Certains projets, malgré l'importance du volume de ressources qui leur sont affectées, se focalisent sur l'assistance technique qui parfois absorbe pratiquement 70 voire 80% desdites ressources finançant essentiellement des consultants, des études, etc. S'il est vrai que dans une certaine mesure l'assistance technique est nécessaire, elle ne doit cependant pas prendre le pas sur les réalisations concrètes, palpables, qui permettent de mettre en œuvre les ressources extérieures combinées au génie propre des Camerounais. Pour résumer, je dirai que les études, les consultants, c'est bien. Mais les réalisations concrètes ; routes, ponts, barrages et centrales électriques, etc., c'est encore mieux. Car ce sont ces réalisations qui peuvent contribuer de manière probante à un meilleur impact sur la qualité de vie, objectif ultime de toute politique de développement* »

Le Cameroun ayant franchi son point d'achèvement depuis le 28 Avril 2006, il y a lieu de se poser des questions sur l'efficacité économique que confère l'appui financier des Bailleurs de Fonds.

C'est donc face à ces interrogations que nous proposons une analyse portant sur la nécessité ou non de se financer par les bailleurs de fonds aujourd'hui.

Nous prendrons comme exemples les cas du Cameroun et de la Côte d'Ivoire.

RESUMÉ SHEMATISÉ DE L'ARTICLE



QUI SONT LES PRINCIPAUX BAILLEURS DE FONDS OPERANT EN AFRIQUE ?

Les Bailleurs de Fonds sont des partenaires (États, institutions, organismes, associations, ...) qui, dans le cadre d'un projet ou d'un programme, apportent leur concours sous forme de prêts ou de capital pour un objectif déterminé.

Les principaux Bailleurs de Fonds qui officient en Afrique sont : La Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, l'Agence Française de Développement.

La Banque Africaine de Développement dont le rôle principal est de contribuer au développement économique et au progrès social des pays africains, œuvre pour une gestion optimale des ressources financières africaines, encourage l'investissement et fournit une assistance technique et financière à ses états membres.

Ses principaux secteurs d'activité sont l'Agriculture, l'Energie, l'Environnement, la Gouvernance Economique et Financière, les Technologies de l'Information et de la Communication, les Infrastructures et le Développement du secteur privé.

La Banque Mondiale joue un rôle similaire à celui de la Banque Africaine de Développement mais sur un plan mondial. Son appui technique et financier concerne donc tous les pays en voie de développement.

Elle intervient principalement à travers deux organismes distincts : la Banque Internationale pour la reconstruction et le Développement (BIRD) qui s'occupe des pays à revenus intermédiaire et des pays pauvres et l'Association Internationale de Développement (IDA) qui se consacre aux pays les plus pauvres.

Leurs principaux domaines d'intervention sont l'Education, la Santé, l'Administration Publique, le Développement du secteur financier et privé, l'Agriculture et la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles.

La Banque Mondiale dispose également de la Société Financière Internationale (IFC) dont le rôle est de fournir des services de conseil afin de promouvoir pour les pays en voie de développement, des projets durables qui sont à la fois profitables sur les plans économique et financier et viables les plans environnemental et social.

Le Fonds Monétaire International est principalement chargé d'assurer la stabilité du système monétaire et financier international.

L'Agence Française de Développement est une institution financière française publique dont le rôle est de combattre la pauvreté en favorisant le développement des pays du Sud dans le cadre de la coopération française.

QUELS POINTS COMMUNS ET INTERACTIONS Y A-T-IL ENTRE CES CREANCIERS ?

Points communs et Actions communes :

Le rôle principal de tous ces bailleurs de fonds est de lutter contre la pauvreté, notamment en octroyant des prêts à faibles taux d'intérêts pour la relance économique des pays en voie de développement.

La Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement sont très actifs dans le secteur financier, en proposant des services et produits financiers variés : fonds propres, prêts à long terme et lignes de crédit à faibles taux d'intérêt, outil de garantie, capital-investment.

La Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement sont très soucieux de la mise en place de politiques de développement durable efficaces.

Ces Bailleurs de Fonds travaillent également ensemble dans la mise au point de réformes économiques, tels le programme d'ajustement et de réforme initié par le FMI et la Banque Mondiale : l'Initiative en faveur des PPTE (Pays Pauvres Très Endettés).

Il s'agit d'un allègement de la dette pour des pays qui remplissent un certain nombre de critères, dont un engagement ferme à mettre en place des réformes économiques avisées et la rédaction d'un Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Une fois ces conditions remplies, le FMI et l'IDA (composante de la Banque Mondiale citée ci-dessus) décident de l'admissibilité du pays. C'est ce qu'on appelle le « Point de Décision ».

Le pays peut ainsi recevoir un allègement intérimaire de sa dette, et pour avoir un allègement intégral, il doit exécuter de manière satisfaisante les réformes fondamentales convenues au point de décision et également adopter et exécuter pendant un an au moins le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il atteint ainsi le « Point d'Achèvement ».

Ainsi, lorsque le point d'achèvement est atteint, les PPTE obtiennent un allègement intégral de tous leurs créanciers (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Fonds Monétaire International, Club de Paris, Banque Interaméricaine de Développement,...).

D'autre part, notons une conséquence inattendue de cette réforme dont profitent certains créanciers commerciaux surnommés « Vautours » au comportement peu scrupuleux : Ces fonds d'investissement rachètent à prix bas auprès d'autres créanciers commerciaux (banques de dépôts pressées de s'en débarrasser), sur des marchés secondaires, des obligations peu recherchées émises par des PPTE. Une fois la dette de ces pays annulée, ils entament une procédure judiciaire pour les obliger à payer la valeur nominale (montant initial de la créance) de ces obligations au moment de leur émission, majorée des intérêts moratoires.

Spécificités de chacun de ces Bailleurs de Fonds :

En dehors de la lutte contre la pauvreté, les Bailleurs de Fonds ont leurs spécificités et/ou complémentarités.

Comparativement aux autres grands bailleurs de fonds, le Fonds Monétaire International, se distingue par son rôle, et par le fait qu'il couvre assez largement les pays développés.

Le Fonds Monétaire International n'accorde pas de prêts pour des projets spécifiques. L'une de ses principales fonctions est de fournir des prêts aux pays qui éprouvent des difficultés de balance des paiements afin qu'ils reconstituent leurs réserves internationales, stabilisent la valeur de leur monnaie, continuent de régler leurs importations et restaurent les conditions d'une croissance forte et durable.

D'autre part, en Afrique notamment, les Bailleurs de fonds doivent bien distinguer leurs actions de celle des institutions régionales telles que : l'Union Africaine (UA), La Communauté Economique d'Afrique Centrale (CEMAC), l'Union Economique Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA), la Southern African Development Company (SADC), la Commission Economique Africaine (CEA). En effet les bailleurs de fonds, fournissent le financement nécessaire à la réalisation de projets de coopération régionale, mais ne peuvent obliger les pays qu'ils couvrent à céder partiellement leur souveraineté sur leurs propres affaires, comme l'implique l'intégration régionale.

Ainsi les bailleurs de fonds limitent leurs actions à la mesure de la volonté manifeste des gouvernements. Cependant elle conditionne son aide dans le cadre de programme d'ajustement structurel selon un principe dit de « Conditionnalité », qui implique évidemment une perte de souveraineté des Etats concernés par un contrôle accru dans la conduite des réformes et une intervention sur la gouvernance économique et financière des états appuyés.

LE CAS DU CAMEROUN

Beaucoup de Bailleurs de Fonds sont présents au Cameroun. Comme principaux Bailleurs de Fonds Multilatéraux, il y a la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne (UE), le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS), la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International.

Concernant les Bailleurs de Fonds Bilatéraux, il y a notamment la Belgique par l'intermédiaire de l'Administration Générale de Coopération au Développement (AGCD) et la Coopération Technique Belge (CTB), le Canada par l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), la France par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Allemagne par l'Entreprise Fédérale Allemande de Coopération Internationale (GTZ) et son Institution de Développement du Secteur Financier (KfW) et le Japon par son Agence de Coopération International (JICA).

Tous ces Bailleurs de Fonds ont donc pour objectif affiché de réduire la pauvreté en contribuant au développement socio-économique, en finançant des projets et des programmes d'investissement impliquant éventuellement d'autres pays, en promouvant le dialogue et la concertation pour le développement de l'Afrique, en promouvant également l'investissement public et privé par la mise en place de réformes appropriées et en fournissant l'assistance technique nécessaire à la sélection, l'étude et la préparation des projets de développement. Comme secteurs prioritaires, ils investissent notamment dans l'environnement, l'eau, la santé (Paludisme, Tuberculose, VIH/SIDA) et la lutte contre la corruption.

Atteinte du Point d'Achèvement :

Il faut remonter au 20 Août 1997, lorsque se conclut avec les institutions de Bretton Woods, la mise en place d'un Programme Economique Triennal présenté par le gouvernement camerounais un mois plus tôt. C'est ainsi que le 11 Octobre 2000, les conseils d'administration de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International ont jugé favorablement le dossier du Cameroun, candidat à l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés : c'est l'atteinte du « Point de Décision ».

Le Cameroun fait donc partie des pays bénéficiaires de « l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés - (PPTE) » et voit le service d'une partie de sa dette annulé. Toutefois, les sommes correspondantes doivent être mobilisées puis placées sur un compte spécial du trésor camerounais ouvert à la Banque des Etats d'Afrique Centrale - dit compte BEAC/PPTE. L'atteinte du point de décision aboutit à une réduction immédiate de la dette du Cameroun de 265 milliards de FCFA (source gouvernementale). La dette intégrale devant être annulée trois ans plus tard sous réserve de l'application stricte d'un certain nombre de mesures préconisées par les Bailleurs de Fonds. A l'exemple de la rédaction d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), de l'achèvement du processus de privatisation de certaines entreprises publiques telles que la Cameroon Development Corporation (CDC), la Société de Télécommunication (CAMTEL), la Société Nationale d'Electricité (SONEL) et la Société Nationale des Eaux (SNEC).

C'est ainsi que le 1er Décembre 2000, le Premier ministre camerounais crée le Comité Consultatif et de Suivi de la Gestion des Ressources PPTE (CCS/PPTE) en associant toutes les composantes de la société (représentants des différentes confessions religieuses, représentants des ministères, secteur privé, secteur de la micro-finance, bailleurs de fonds, organisations non gouvernementales,...) dont la mission principale est d'assurer le suivi et le contrôle d'une gestion participative et transparente des ressources PPTE.

Trois ans plus tard (2004), le Cameroun manque son Point d'Achèvement. Le Fonds Monétaire International le déclare « Off Track », c'est à dire « hors cadre », ce qui suspend tous les programmes en cours. Pourtant certaines exigences des institutions de Bretton Woods ont bien été satisfaites, telles que la privatisation d'un certain nombre de sociétés d'état : dans le secteur énergétique, la Société Nationale de l'Electricité a été rachetée en partie par le groupe américain AES (société aujourd'hui nommé AES SONEL), l'état ne détenant plus que 44% d'actifs. Le processus de privatisation de la Société Nationale des Eaux ayant été entamé (aujourd'hui elle se subdivise en deux entreprises : la Camerounaise Des Eaux (CDE), société privée chargée de la gestion des activités d'exploitation et de distribution de l'eau et la société publique de patrimoine Camwater qui est chargée des investissements sur les infrastructures de production). Le FMI reproche cependant à l'état camerounais de ne pas avoir poursuivi les efforts entamés en Juin 1997, notamment sur la mise en place de mesures pour « *une gestion rigoureuse des finances publiques en évitant à tout prix les dérapages budgétaires et en sécurisant les recettes de l'État* ».

Une Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) est donc créée le 31 mai 2005. Elle est chargée de transmettre toute information à la justice au titre de la lutte contre le blanchiment et le terrorisme. Des mesures vigoureuses sont prises pour assurer le recouvrement des impôts et des taxes douanières. Le processus de privatisation des sociétés d'état continu et le 11 mars 2006, un décret présidentiel met en place la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC), placée sous l'autorité directe du chef de l'État.

C'est ainsi que le 28 Avril 2006 le Cameroun franchit enfin le point d'achèvement PPTE. Ce qui signifie l'annulation à 100% de la dette extérieure du Cameroun par les bailleurs de fonds. Le Cameroun voit ainsi sa dette allégée à hauteur de près de 1150 milliards de FCFA.

Projets réalisés ou en cours de réalisation sur financement des Bailleurs de Fonds :

Quelques grands projets ont été (ou sont) initiés au Cameroun grâce au soutien des bailleurs de fonds dans divers domaines : hydrocarbures, énergie, eau, santé, éducation, agriculture...

Secteur Pétrolier :

Dans le but de diversifier, développer et restructurer ses sources d'approvisionnement en pétrole, le Cameroun a mis en place un projet de construction d'infrastructures pour la réparation des plates-formes pétrolières à Limbé. D'où la naissance en Janvier 2004, de l'un des plus grands sites de construction navale et industrielle pour navires et plate-formes pétrolières au sud du Sahara : la construction du yard pétrolier de Limbé. C'est en tout cas le plus important projet non gouvernemental financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Soit un coût de financement de 140 Milliards de francs dont 84 Milliards pour la première phase. Le contrat du premier lot a été établi avec une entreprise hollandaise. Il s'agit de la construction d'un brise-lames (sorte de barrière dans l'eau) qui permettra de travailler à l'abri des vagues. L'ensemble du projet est coordonné par une firme allemande. Une fois la construction achevée, l'on anticipe la création future d'environ 4000 emplois.

Secteur Energétique :

En 2006, l'institution de financement à long terme de l'Union européenne qui est la Banque européenne d'investissement (BEI) a signé un contrat de financement d'un montant de 65 millions d'EUR avec le groupe AES Sonel. Ce contrat est destiné à financer partiellement le plan d'investissement de ce dernier, qui prévoit la rénovation et l'amélioration de la sécurité du barrage de Song Loulou et la réalisation d'investissements secondaires destinés à améliorer le transport et la distribution d'électricité. L'ensemble du programme d'investissement est évalué à 380 millions d'EUR, le but étant pour AES Sonel d'accroître sa capacité de production et d'améliorer les services d'électricité : amélioration de l'efficacité, de la fiabilité et de la qualité du réseau, extension du réseau à un rythme de 50 000 raccordements nouveaux par an en moyenne sur 15 ans, répartis sur tout le territoire.

En Mars 2009 AES Sonel a aussi bénéficié de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale et du FMI, d'un prêt de 170 milliards de Fcfa pour réaliser son programme d'investissement au Cameroun, soit la construction des barrages hydroélectriques et des centrales thermiques.

Secteur de l'Eau :

En Mai 2009, La Camwater (Société publique des eaux au Cameroun) a bénéficié d'un financement de la Banque Africaine de Développement à hauteur de 28 Milliards de Francs CFA, d'un financement de 40 Milliards de FCFA de l'Agence Française de Développement (Juin 2009). On peut noter le prêt chinois d'un montant de 11 Milliards, et un financement de 31 milliards de FCFA par la Banque Mondiale. Il s'agit de financer un programme qui vise à porter le taux de desserte en eau potable de 37% actuel de la population camerounaise à 50% à l'horizon 2015. Ce programme, qui concerne 50 agglomérations du Cameroun. Les travaux à réaliser avec ses financements portent essentiellement sur la réhabilitation, le renforcement et l'extension de la capacité de production et de distribution des centres existants et la construction de nouvelles infrastructures de production, d'adduction et de distribution d'eau potable dans les villes qui ne sont pas encore équipées d'un système d'approvisionnement en eau potable.

Secteur de la Santé :

En 2007, le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme, la tuberculose a attribué 33 milliards de francs CFA (50 millions d'euros) pour la période 2007-2009, ce qui a permis la gratuité des traitements par les antirétroviraux pour toutes personnes vivant avec le VIH/Sida éligibles à ce type de traitement et la mise en place gratuite des moustiquaires imprégnées à la disposition des populations les plus vulnérables que sont les enfants de moins de 5 ans.

Secteur de l'Éducation :

En fin 2008, pour mettre en œuvre la gouvernance universitaire, le Ministère camerounais de l'Enseignement Supérieur a mis sur pied le Programme d'appui au système éducatif (Pase) avec l'appui de nombreux partenaires comme la coopération française, l'Unesco et la Banque Mondiale qui a fourni près d'un milliard cinq cents millions de FCFA.

Beaucoup d'autres financements interviennent dans les domaines de l'éducation et de la recherche grâce au soutien d'institution internationales telles que l'IRD (Institut de Recherche et de Développement), l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) et bien d'autres.

Secteur Agricole :

La Banque Mondiale compte déboursier 60 Millions de Dollars au profit du projet « Compétitivité du secteur agricole au Cameroun ». Projet qui vise à augmenter la valeur des produits commercialisés et qui bénéficiera à quelque 20 000 riziculteurs, cultivateurs de maïs, de banane plantain, producteurs d'huile de palme qui exploitent des périmètres irrigués ayant fait l'objet de réhabilitation ainsi que 20 000 promoteurs directs associés aux partenaires des projets.

LE CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Depuis la fin des années 2000, la Côte d'Ivoire est confrontée à une crise sociopolitique marquée par : le coup d'État survenu en 1999, les élections contestées de 2000 qui ont porté au pouvoir Laurent Gbagbo, actuel président de la République et le conflit armé interne de 2002. Cette situation a entraîné un ralentissement de la croissance économique. Après un long processus de réconciliation et suite à la signature de l'accord politique de Ouagadougou (APO) par tous les protagonistes de la crise, le 4 mars 2007, la situation politique du pays se normalise progressivement et l'économie ivoirienne a retrouvé un nouveau souffle. Le taux de croissance est estimé à 2.3% en 2008, porté principalement par la bonne performance du secteur de la construction et des exportations de cacao. Le cacao, dont la Côte d'Ivoire génère 40 % de la production mondiale, est la principale ressource économique du pays. Le pays occupe, à l'échelle mondiale, la place de premier producteur de cacao.

Ainsi, depuis 2008, les relations entre la Côte d'Ivoire et les Bailleurs de Fonds se sont considérablement améliorées. Il était reproché entre autres à l'état ivoirien ses retards dans le remboursement de sa dette extérieure ainsi qu'une gestion opaque de la filière du cacao.

Atteinte du Point de Décision :

Suite à un audit réalisé en Octobre 2007 dans la filière café-cacao, à la demande du chef de l'Etat, les conclusions déposées ont révélées qu'en 2006, 100 milliards de francs CFA (environ 238 millions de dollars) avaient été détournés, alors que cet argent devait servir à l'achat d'une usine de chocolat à Fulton, aux Etats-Unis. Il s'en est suivi une Opération "mains propres" ayant conduit à l'arrestation du président du conseil de gestion du Fonds de développement des producteurs de café-cacao et de quelques uns de ses collaborateurs.

Cette action, n'est pas étrangère à la normalisation des relations entre la Côte d'Ivoire et les institutions de Bretton Woods.

En Décembre 2008, la Côte d'Ivoire a été admise à bénéficier d'une aide au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Et pour être admise à bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE au Point de Décision, la Côte d'Ivoire devait : veiller à bien appliquer les mesures prévues par son Programme d'assistance d'urgence post-conflit (EPCA) ; parvenir à une entente sur des points d'achèvement appropriés concernant les réformes économiques et structurelles et en matière de gouvernance essentielles au développement de la Côte d'Ivoire; éponger ses arriérés envers les créanciers multilatéraux ou conclure des accords avec ceux-ci sur une stratégie à cet égard ; et concevoir une stratégie de réduction de la pauvreté satisfaisante.

C'est chose faite depuis le 31 Mars 2009. L'Association Internationale de Développement (AID) de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) ont convenu que la Côte d'Ivoire est désormais admise à recevoir un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée, lui permettant ainsi d'atteindre le point de décision prévu par cette initiative. La Côte d'Ivoire devient le 35ème pays à atteindre son point de décision.

Mr. John Lipsky, Directeur général adjoint du FMI, a déclaré dans un communiqué : « *La Côte d'Ivoire a rempli les conditions pour atteindre le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Pour atteindre le point d'achèvement, la Côte d'Ivoire devra réaliser des performances satisfaisantes dans le cadre de la FRPC soutenue par le FMI, mettre en application la stratégie de réduction de la pauvreté pendant au moins un an, appliquer des mesures proposées, notamment des réformes structurelles et sociales clés, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la gestion de la dette et de la gouvernance. A ce stade, la Côte d'Ivoire bénéficiera d'un allègement au titre l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). La Côte d'Ivoire est aussi qualifiée à bénéficier de la réduction de la dette dans la période allant du point de décision jusqu'au point d'achèvement, conformément aux normes de l'Initiative PPTE* ».

Pour atteindre le point d'achèvement la Côte d'Ivoire devrait donc préserver la stabilité macroéconomique au vu d'une exécution satisfaisante de son programme économique appuyé par un accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le communiqué du Conseil d'administration du FMI révèle également que « *le pays devra en outre mettre en œuvre les déclencheurs du point d'achèvement flottant, lesquels couvrent des réformes structurelles et sociales clés, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la gestion de la dette et de la gouvernance* ».

Projets réalisés ou en cours de réalisation sur financement des Bailleurs de Fonds :

En Avril 2008, par l'intermédiaire de l'ONUCI (Représentation ivoirienne des Nations Unis) la Côte d'Ivoire reçoit 115 milliards de francs CFA dans le but de doter les Ivoiriens de

moyens techniques et financiers leur permettant de faire avancer le processus de paix (Création de Commission électorale, Organisation des élections,...).

En Juillet 2008, la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Fonds de l'OPEP ainsi que les Fonds Saoudiens de Développement (FSD) et ceux du Koweït décident d'octroyer un financement de 192 Milliards de FCFA à la Côte d'Ivoire pour un programme spécial d'urgence, dans le cadre du processus de sortie de crise. Ce programme vise à la réhabilitation des infrastructures sociales endommagées depuis l'éclatement de la rébellion de Septembre 2002, notamment des écoles, hôpitaux et autres bâtiments administratifs.

En 2009, La Côte d'Ivoire a bénéficié de 240 milliards de FCFA de la Banque Africaine de Développement (BAD), d'après Donald KABERUKA, le président de cette institution financière qui s'est exprimé le 28 Juillet 2009 à Abidjan. Ce financement a servi à aider le pays à payer sa dette et renouer avec la Communauté financière internationale, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.

ANALYSES ET SUGGESTIONS SUR LES DIFFERENTES ACTIONS MENEES PAR LES BAILLEURS DE FONDS

Au regard des nombreux projets entrepris au Cameroun et en Côte d'Ivoire, on ne peut s'empêcher d'apprécier la contribution significative des bailleurs de fonds dans l'amélioration du quotidien des populations. Tant au niveau des organes de coopération des pays du nord, qu'au niveau des instances de développement internationales.

Cependant, la question que l'on pourrait se poser, est celle de savoir quel serait leur intérêt en mis à part un souci véritable d'œuvrer pour la réduction de la pauvreté ? N'y aurait-il pas également des intérêts commerciaux et industriels ?

Prenons le cas de la construction du yard pétrolier de Limbé au Cameroun. Bien que les coûts de financement soient élevés, à savoir 140 Milliards dont 84 Milliards pour la première phase. Ce premier lot (construction d'un brise-lames) a été établi avec entreprise hollandaise, et l'ensemble du projet est coordonné par une firme allemande.

Autre exemple : le Cameroun a lancé un programme d'urgence de développement du secteur de l'énergie. Un des projets dont les coûts de financement s'élève à 75 Milliards de FCFA consiste en la construction d'une Centrale thermique à gaz à Logbaba (quartier de Douala). Cette centrale devrait permettre de réduire considérablement le délestage en augmentant substantiellement la production énergétique dans 6 grandes régions du pays : le Centre, le Sud, le Littoral, l'Ouest, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Le Cameroun a donc signé une convention avec la société sud-coréenne Energy Trading Group qui s'engage à la mise en place du démarrage de cette centrale thermique en Septembre 2010.

Les exemples de ce type sont nombreux. Si les bailleurs de fonds permettent de se doter d'infrastructures modernes dans divers domaines (éducation, énergie, eau, santé, agriculture, hydrocarbures, ...), ce qui permet de se positionner dans une situation de croissance économique, on ne peut s'empêcher de penser que si ces grandes réalisations impliquaient davantage des entreprises locales, le développement économique croîtrait beaucoup plus vite. Car les pays africains ne manquent pas de compétences dans ces différents domaines. Nombreux sont ceux d'entre eux qui ont fait de grandes études, et officient à l'étranger sur des projets semblables. On est naturellement amené à se dire que si on trouvait une autre façon de se financer, peut-être serait-on davantage impliqué dans ces types de grands projets.

Le cas des Accords de Partenariats Economiques (APE) : Accords approuvés par le FMI

Il est à noter cependant, compte tenu de la trop forte dépendance de l'économie africaine auprès des institutions occidentales, telle l'Union Européenne, que certains états africains se retrouvent parfois contraints d'établir des accords qui n'œuvrent pas forcément en leur faveur. Ce qu'est le cas des Accords de Partenariat Economiques signés en autres par le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Ces accords prévoient la suppression immédiate des taxes sur un certain nombre d'exportations européennes et la diminution progressive des tarifs douaniers.

Ces accords (qui sont totalement approuvés par le FMI) ont été proposés par l'Union européenne aux Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour remplacer l'accord de Cotonou qui régissait les relations commerciales entre les deux zones jusqu'au 31 décembre 2007. Le problème, c'est que cette libéralisation va occasionner une baisse des recettes douanières des états africains. Des recettes qui ont un poids important dans leurs budgets. Selon un certain nombre de spécialistes, les pertes se chiffrent dans ces pays signataires en plusieurs centaines de Milliards de FCFA par an, sur une dizaine d'années. Non seulement il y aura des pertes douanières, mais également des répercussions économiques car comme le déclarait en 2006 André SIAKA le Président du Groupement Inter Patronal du Cameroun, *"Dès que les barrières douanières seront brisées pour les produits en provenance des pays de l'Union européenne, leurs coûts vont baisser de manière significative et leur prix aussi. Les entreprises locales qui ne pourront pas tenir vont certainement disparaître"*. Cependant, les pays africains, comme la Côte d'Ivoire et le Ghana, qui sont de gros exportateurs de produits agricoles de base se sont vus signifier l'obligation de les signer. Voici ce que déclarait en Décembre 2007, Louis MICHEL, le Commissaire européen au Développement : *« La Côte d'Ivoire a intérêt à signer les accords commerciaux intérimaires proposés par l'Union européenne, en attendant la conclusion des APE, car, à défaut, à partir du 1er janvier, les bateaux européens ne pourront plus transporter les produits de base ivoiriens, comme la banane et le cacao »*.

Définir des Axes de Financement Sud – Sud :

Un exemple d'initiative de ce type : La Guinée Equatoriale est un pays qui compte à peine 500 000 habitants et l'un des pays dont l'économie se porte le mieux en Afrique. Son taux de croissance est certainement le plus élevé dans le monde.

Le pays est devenu la quatrième destination des investissements américains en Afrique sub saharienne, après l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Angola. La raison de cette montée en puissance est la mise en exploitation de gisements pétroliers largement inexploités jusqu'au milieu des années 90.

La production pétrolière a été multipliée au moins par 10 depuis 1996.

Le chef de l'Etat équato-guinéen, Teodoro OBIANG NGUEMA, s'est rendu récemment pour une visite officielle de trois jours au Burundi. Il a visité la Société sucrière du Moso (SOSUMO) et l'usine de fabrication de l'huile de palme, dans le sud du pays. Ces deux entreprises font partie des fleurons de l'industrie agro-alimentaire du Burundi en voie de privatisation et dans lesquelles des capitaux étrangers pourront prendre des parts importantes. La délégation équato-guinéenne a évalué les opportunités d'affaires entre les deux pays. L'idée étant d'après le président de Guinée Equatoriale d'établir un *"renforcement de la coopération Sud-Sud pour assurer le développement intégral de nos économies... Dans le cas de la coopération Nord-Sud, les grandes puissances mettent parfois des conditions insurmontables et nuisibles à notre souveraineté"*.

Ainsi, cet exemple illustre bien une possibilité d'un autofinancement entre pays du Sud, en instaurant ce type de coopération bilatérale dans une logique de mise à profit des compétences et expertises locales tout en s'affranchissant de certains compromis industriels et commerciaux imposés par les bailleurs de fonds.

Les Fonds Souverains :

Un bon canal pour ce type d'investissement (Financement Sud – Sud), serait la mise en place de fonds souverains dans ces pays du Sud souffrant d'un excès de réserves de changes. Selon les propres dires du Directeur Général de la Banque Mondiale, Robert ZOELLICK qui venait de recevoir les dirigeants de la finance mondiale lors des réunions du printemps (24 et 25 Avril 2009) à laquelle a également pris part les représentants du FMI « *les investissements sous forme de prise de participations sont plus viables à long terme que la dette* ». Le président de la Banque Africaine pour l'Export-import (Afreximbank) Jean-Louis EKRA et le vice-ministre des Finances du Botswana Keletso RKHUDU ont déclaré lors d'une conférence conjointe à Gaborone que le montant des réserves de change agrégées des pays du continent avait atteint 461 milliards de dollars en 2008. On peut rajouter que plus du quart de ces réserves (126 Milliards de \$) provienne d'un seul pays : la Libye. Les deux hommes ont déploré le fait que ces réserves, pour l'essentiel placées hors du continent, ne rapportent que de faibles intérêts compte tenu des taux mondiaux actuels. On pourrait également affirmer que ces réserves dynamiseraient davantage l'économie africaine si elles étaient affectées au soutien des échanges intracontinentaux, dont le rôle de promoteur et de facilitateur sera assuré par le Fonds Monétaire Africain.

Multiplier les Financements Structurés :

Autre initiative (Mars 2009) : Le prêt de 8 Milliards accordé à la firme pharmaceutique Cadyst-invest pharmaceutique (CINPHARM) au Cameroun, pour la fabrication des anti-rétroviraux génériques, d'ici 2010, dans la perspective de lutter contre la pandémie de sida qui touche plus d'un demi-million de personnes dans le pays, soit près de 6% de la population du pays. Ce prêt a été octroyé à hauteur de 4 Milliards par la Société allemande d'investissement et de développement (DEG) et à hauteur de 4 milliards par un pool bancaire dont figurent les banques locales suivantes : Commercial Bank of Cameroon (Cbc), la Bicec et Ecobank. Ce partenariat permettra notamment l'équipement de l'outil de production industrielle de Cinpharm, considérée comme l'unité de fabrication de médicaments génériques la plus moderne de la sous région Afrique Centrale. Par ailleurs, le prêt ainsi consenti permettra de réaliser d'énormes économies sur les coûts relativement élevés des médicaments importés et devrait aboutir à la création de 300 nouveaux emplois qualifiés au Cameroun. Le transfert de technologie devrait être réalisé avec l'appui du fabricant de génériques indien Cipla.

Autre financement structurés mais cette fois en Côte d'Ivoire L'opération a été arrangée par la Citibank Côte d'Ivoire sous la forme d'une facilité d'un prêt à terme syndiquée d'une durée de cinq ans portant sur un montant de 76 Milliards de FCFA. Ce qui permettra un investissement direct de l'entreprise dans le renforcement de ses capacités en termes de réseaux, de couverture et de développement de nouveaux produits.

Outre Citibank Côte d'Ivoire, Bank of Africa (BOA), BIAO, Omnifinance, SGBCI, Ecobank Côte d'Ivoire, SIB, Standard Chartered Côte d'Ivoire et UBA sont les autres établissements parties prenantes à cette opération.

Ce type d'initiative est à encourager, notamment en ce qui concerne le financement structuré opéré par le pool bancaire. Car il pourrait sembler anormal qu'un pays appartenant à une sous-région qui disposait d'environ 7 482 Milliards de surliquidité en 2008 (Afrique Centrale), se retrouve encore à s'endetter à l'extérieur pour financer ses grands projets de développement. Ces financements structurés réalisés par les banques locales devraient également s'appliquer dans les structures étatiques en manque de financement. Pour cela, il faut faire confiance en la solvabilité de l'état. C'est pourquoi les états africains ont tout intérêt à poursuivre très activement leur plan d'assainissement du secteur financier. La confiance des investisseurs n'apparaîtra qu'une fois que sera levé l'opacité dans la gestion des finances privées et publiques et les bourses locales dynamisées.

Une bonne initiative vient d'être prise par la BEAC (Banques des Etats d'Afrique Centrale), initiative qui consiste à limiter les tirages de monnaie et d'émettre des titres publics, notamment des Bons de Trésor, pour attirer les opérateurs économiques de la sous-région sur le marché financier. Ce qui permettrait à la Douala Stock Exchange (DSX) et la Banque des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC) de prendre enfin leur envol. Car les pays de la sous-région devraient réduire leurs tirages, c'est-à-dire les quantités d'argent obtenues en prêts auprès de leur Banque Centrale, ne devraient désormais pas dépasser les 20 % des recettes réalisées l'année antérieure. D'où ce système obligerait les états (trésoreries nationales) à se refinancer auprès des marchés financiers de la sous-région (DSX, BVMAC) par des opérations d'émission des titres publics à souscription libre.

Quant à la BVRM qui a démarré en 1998, elle a véritablement pris son envol en clôturant l'année 2008 avec une capitalisation boursière supérieure à 3 000 Milliards de FCFA et en disposant de plus d'une quarantaine d'entreprise en cotation.

A quand une grande école sous-régionale avec expertise technique sur les matières premières : Diplômes et Certifications ?

Le Cameroun et la Côte d'Ivoire à l'instar de beaucoup d'autres pays africains bénéficient de nombreuses richesses intérieures : Diamant, Cobalt, Nickel, Manganèse, Fer, Bois, Cacao, Café, Pétrole.

Il serait peut-être plus judicieux d'investir davantage dans le domaine de l'éducation en mettant en place des filières d'expertise dans ces différents domaines. Car une fois le climat des affaires redevenu sain, revigoré de la confiance des investisseurs, il ne manquera plus que de compétences pointues. Bien que les filières éducatives dans les domaines agricoles soient bien développées, les filières éducatives dans les domaines miniers manquent à l'appel, et pourtant la demande pourrait s'avérer de plus en plus grandissante, grâce par exemple à la découverte en 2008 d'une réserve importante de diamant; l'une des plus grandes au monde. On parle d'environ 736 millions de carats retrouvés dans le sous-sol de Mobilong et Limokoali, deux localités du département de la Boumba et Ngoko dans la région de l'Est du Cameroun. Ce qui représenterait la production annuelle mondiale de diamant multipliée par cinq.

A Mbalam (à l'est du Cameroun), Les quantités de réserves de fer sont estimées entre 800 millions et 1 milliard de tonnes à teneur élevée. Ce gisement pourrait produire 35 millions de tonnes l'an, pour un quart de siècle d'exploitation.

Tous ces minerais sont pour la plupart exploités par des sociétés occidentales, qui apportent un appui technique. Naturellement, on pourrait se poser la question suivante :

« Comment peut-on mourir de famine, alors qu'on est assis sur une grosse fortune ? »

Cette question était au centre des préoccupations lors d'une conférence de Mars 2008 intitulée : « *Afrique centrale : La pauvreté malgré les matières premières* ».

D'après les participants, les difficultés résultent du fait de la faiblesse du secteur de la transformation locale, de la dépendance exacerbée des économies de la sous-région des cours dictés par les marchés internationaux et du recul de la productivité, due au découragement des acteurs du monde rural. Et selon ces spécialistes, pour y remédier, il faudrait une tentative de redressement de cette situation passerait par deux étapes incontournables. La relance des filières traditionnelles et la promotion de la transformation locale des produits de rente en produits semi-finis ou finis.

Au risque de se répéter, on pourrait rajouter autre chose : La nécessiter d'assainir au mieux le climat des affaires, ce qui passe par une lutte régionale pour une meilleure gestion des finances publiques, l'intensification des investissements dans le domaine éducatif, notamment par la mise en place de filières et d'écoles régionales délivrant une expertise technique dans les domaines de matières premières, afin de former des ingénieurs capables d'exploiter intégralement les matières premières, de l'état brut au produit fini. Le but étant in-fine de développer localement des plateformes technologiques pour l'exploitation de tous ces minerais. Les Centres de formations seraient rattachés aux principales instances africaines telles l'Union Africaine (ce qui permettra de réadapter continuellement les programmes en fonctions des besoins techniques actuels en Afrique) et subventionnés par les principales entreprises étatiques dans le domaine des minéraux. Ces formations pourraient délivrer pour des personnes déjà salariées, des certifications comme c'est le cas par exemple à l'Institut Français du Pétrole (IFP) en France.

En la matière, en Côte d'Ivoire a été créée en 2006 une Ecole Supérieure Internationale des Matières Premières (ESIMP) à Abidjan. Les programmes sont axés sur les matières premières suivantes : Café, Cacao, Coton, Anacardes, Karité, Fruits tropicaux, Riz, Pétrole et Gaz naturel. Ces formations sont destinées à des auditeurs désirant recevoir une formation complémentaire et aux jeunes diplômés cherchant un emploi dans ces différentes filières. Ce centre de formation dispense des formations qui débouchent à une expertise commerciale. On pourrait cependant regretter qu'il ne dispose pas de suffisamment de moyens pour pouvoir dispenser des formations conduisant également à une expertise technique dans les domaines des minerais tels : le Diamant, le Fer, le Cobalt,...

Autres Moyens et Mécanismes de Financement : Appel à l'Épargne Public, Capitaux Privés

On peut constater en tout cas le deal gagnant-gagnant entretenu entre certains pays africains envers les bailleurs de fonds dans le cadre de coopération bilatérale. Prenons l'exemple plus récent de la Chine par l'entremise d'Eximbank, qui va financer un projet de pose d'un câble à fibre optique de 3200 KM à hauteur de 38 Milliards. Projet qui sera réalisé avec l'appui de la société chinoise Huawei.

Autre exemple, un centre pilote d'application technologique agricole sera construit par la Chine pour un montant de 3 Milliards. Ce centre, qui sera construit dans la ville de Nanga-Eboko au Cameroun, permettra de vulgariser et de moderniser l'agriculture, dont la culture du riz. Selon les termes de l'accord, la gestion sera assurée par la firme chinoise Shaanxi Agrobusiness Corporation.

Pour palier à ce système qui met plus en pratique le savoir faire des pays prêteurs au détriment de la nécessité de mettre à contribution des entrepreneurs locaux, il s'avère nécessaire de réaliser un certain nombre de montages financiers divers tels que les financements structurés, l'émission d'emprunts obligataires, fonds souverains... Ceci implique la mise en œuvre par

les gouvernants d'une forte campagne de sensibilisation sur les intérêts que procurerait le développement d'infrastructures économiques modernes, ce qui passe par une formation plus accrue dans les domaines de nouvelles techniques financières, chez les opérateurs économiques, dans les administrations publiques, dans le milieu éducatif (écoles supérieures, universités) et surtout dans la société civile car sans aucune connaissance du fonctionnement des produits de marchés financiers, il serait difficile de recueillir de l'épargne locale.

Le recours à l'emprunt obligataire :

Bien que ce taux d'intérêt soit supérieur à celui que propose les bailleurs de fonds, ce système serait bénéfique à deux niveaux.

D'une part il permettrait par le biais d'un appel public à l'épargne, de plus impliquer les citoyens pour une meilleure animation du marché financier local.

D'autre part, il permettrait au même titre que les bailleurs de fonds, de financer les projets de développement locaux.

En Mars 2007 au Cameroun, un emprunt obligataire de sept milliards de Francs CFA a été émis par la Communauté Urbaine de Douala (équivalent de la Mairie) avec pour but d'améliorer l'offre en infrastructures et équipements au profit des entreprises dans le cadre des parcs d'entreprises en création.

En Décembre 2007, un emprunt obligataire de 100 Milliards de FCFA est émis par l'Etat gabonais. Cet emprunt dénommé " Etat gabonais 5,50% net 2007-2013 " avait pour but de rembourser par anticipation la dette gabonaise auprès du Club de Paris avant fin 2008.

Plus récemment (en Décembre 2008), un emprunt obligataire à également été émis au Nigéria pour un montant de 275 Milliards de Nairas (soit 936 Milliards de FCFA). Cet emprunt devant servir à réaliser les projets concernant les grandes routes, les ponts, la distribution de l'eau, les soins de santé, l'éducation, l'environnement et la gestion des déchets.

Ce système de collecte serait sans doute un meilleur moyen d'attirer les financements privés.

Le financement par les capitaux privés :

Ce moyen de financement permettrait également de consolider la situation financière et de réduire le fardeau de la dette extérieure.

Prenons pour exemple La Banque Islamique de Développement qui a adopté en début d'année 2008 un programme spécial de développement de l'Afrique de 14 milliards de dollars qui ouvrir à 20 pays subsahariens l'accès aux ressources financières du marché. Ce qui devrait permettre de financer des projets de développement d'infrastructures en partenariat avec le secteur privé pour favoriser la croissance économique. Ce type d'initiative comme le relève l'Expert financier BABISSAKANA, Chairman et Ceo Cabinet Prescriptor « *peut permettre le financement des projets d'investissements dont la réalisation est indispensable à l'accompagnement du changement d'échelle productive .. C'est la norme en vigueur en matière de financement des Etats-stratégues dans les pays en développement les plus performants* ».

Le placement controversé de la BEAC :

Plus récemment (fin d'année 2008), la BEAC qui est dans une situation de surliquidité à réalisée des placements auprès de la Société générale à Paris dans le but de faire fructifier ses

réserves. Il s'est avéré que le produit contracté, géré par la Société générale n'était pas totalement conforme aux prescriptions des statuts de la BEAC, et la décision d'en sortir a été prise le 29 Avril 2008, et confirmée le 1er Octobre de la même année, avec effet au 28 Décembre 2008 afin d'éviter le paiement d'importantes pénalités contractuelles. Sauf qu'entre temps, la valeur de marché du dépôt, qui dégageait encore une plus value substantielle jusqu'au mois de Juillet 2008, s'est fortement dégradée au second semestre, avec l'effondrement généralisé des valeurs boursières sur les grandes places internationales. A la sortie du dépôt à la date du 28 Décembre 2008, la valorisation du marché communiquée par la Société générale, à 475 millions d'euro, se traduisait donc pour la BEAC par une perte comptable sèche de 25 millions d'euros, soit 16,4 milliards de FCFA.

Redorer la confiance des investisseurs étrangers et locaux :

Cet exemple traduit bien le manque de confiance des administrateurs africains en leur propre économie. Pourquoi réaliser des investissements boursiers en Europe alors que les zones d'Afrique Sub-saharienne disposent aujourd'hui de plusieurs bourses (DSX, BVMAC, BRVM) qui n'aspirent qu'à plus de dynamisme? Les pays d'Afrique sub-saharienne ont des besoins de financement énormes en termes d'infrastructures routières, énergétiques, agricoles, ... Et cette réticence à investir en Afrique est tout à fait représentative de l'attitude des opérateurs économiques de la sous-région qui évitent pour la plupart d'investir dans des projets locaux. La cause commune de cette aversion au risque concernant l'investissement dans l'économie locale, est le manque d'information et de transparence financière dans la gestion des comptes des entreprises, le manque de confiance en l'efficacité des instances judiciaires en cas de défaut de l'emprunteur, ainsi qu'une corruption toujours assez présente d'après les ONG internationales telle que Transparency International. Il est à noter cependant que dans certains pays d'Afrique Sub-saharienne, depuis quelques années un certain nombre d'institutions de contrôle et de répression contre les auteurs de délits financiers ont été mises en place. Mais le chemin est encore long afin d'atteindre le seuil de crédibilité totale vis-à-vis des grands investisseurs. Ces plans d'action doivent donc perdurer.

En Afrique Centrale c'est la COBAC (Commission Bancaire d'Afrique Centrale) qui a pour mission de surveiller l'activité bancaire et la COSUMAF (Commission de Surveillance du Marché Financier en Afrique Centrale) est l'organe de régulation du marché financier.

En Afrique de l'Ouest, la Commission Bancaire de l'UMOA a pour mission de superviser l'activité des Banques et Etablissements Financiers et le CREPMF (Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers) est l'autorité de régulation et de contrôle du marché boursier sous régional.

Il devient donc impératif pour ces établissements, de s'assurer de la fluidité de l'information financière des grandes entreprises privées et étatiques, de renforcer les systèmes de contrôles bancaires, de mettre en place des structures réglementaires appropriées avec un véritable pouvoir de sanction en cas de manquement en renforçant leur collaboration avec les instances judiciaires en matière de délit financier.

Pourquoi ne pas mettre en place un TRACFIN sous-régional qui délivrerait un « Label de Qualité Comptable » ?

L'idée serait peut-être pour les institutions régionales, telles l'Union Africaine, de mener avec le soutien très appuyé des différents états membres, une lutte acharnée pour un

assainissement des finances publics par la création d'une cellule indépendante similaire à TRACFIN (Traitement du Renseignement et Action Contre les circuits Financiers) en France, chargée de traquer les délinquants financiers de la région. Cette cellule serait accompagnée d'une sorte de Tribunal de la Haye spécialisée dans la finance et restreint aux pays de l'Union Africaine.

Ce TRACFIN version UA recruterait des enquêteurs originaires des pays d'Afrique (ce qui leur permettrait d'être plus au fait des réalités).

Cette cellule indépendante serait non seulement chargée de poursuivre les auteurs de détournements de fonds, de blanchiment d'argent sale, de corruption mais également de valider la transparence comptable des sociétés étatiques et privées.

C'est-à-dire, d'établir un label de qualité financière et comptable qui serait décerné à toutes les entreprises respectant les normes comptables exigées et présentant un niveau jugé correct de gestion financière et de transparence comptables. Ce label aura bien entendu une durée de vie limitée.

Ainsi, afin d'avoir droit à un certain nombre de prestation (subventions étatiques, prêts élevés, augmentation de capital,...), il faudra être labélisé.

Il est important que ce type d'action se mène non seulement au niveau national de chacun des pays, mais également au niveau régional étant donné que le but est de redorer le blason de la région afin d'attirer plus d'investisseurs par l'intermédiaire des bourses locales.

Les enjeux économiques sont si importants qu'un investissement de quelques Milliards de chacun des pays membres pour la mise en place d'une justice financière internationale en vaut la peine.

Ainsi, il ne manquera plus qu'à bâtir des infrastructures économiques modernes afin d'en arriver à une auto régulation l'économie africaine.

Principe de « Conditionnalité »

« Lorsqu'un pays emprunte au FMI, son gouvernement prend des engagements à l'égard des politiques économiques et financières — dispositions qui sont connues sous le nom de «conditionnalité». La conditionnalité permet au FMI de vérifier que l'argent prêté sert à résoudre les difficultés économiques de l'emprunteur, de sorte que le pays soit en mesure de rembourser rapidement... » Source : Site officiel du FMI www.imf.org fiche technique : Mai 2008.

Ce concept résume assez bien l'objet de cet article. On peut également rajouter les interrogations du Ministre de l'Economie au Cameroun s'exprimant auprès de François BAMBOU dans l'article *« L'efficacité de la Banque mondiale mise en doute au Cameroun »* publié en Juillet 2008 dans le journal *les Afriques*.

« Les projets financés par la Banque mondiale contribuent-ils suffisamment au développement économique du pays ou, en d'autres termes, l'exécution de ces projets a-t-elle un impact significatif, un effet d'entraînement suffisant sur l'amélioration du taux de croissance économique du Cameroun ? Bref s'agit-il vraiment de projets suffisamment "développant" pour le Cameroun ? C'est-à-dire qui créent de la richesse, des emplois, et participent à la promotion du savoir-faire ... »

Ne se développerait-on pas plus vite par d'autres moyens de financement, en trouvant un moyen véritable d'équilibrer nos sources et nos besoins de financement ?

L'idée générale de cet article était d'y répondre favorablement par l'entremise d'un certain nombre éléments constitutifs du système économique actuel des pays africains.

Les pays occidentaux, pays industrialisés, ont apporté à l'Afrique depuis plusieurs décennies une aide économique considérable et une aide intellectuelle perpétuelle par le biais de leurs enseignements et l'accessibilité à leurs richesses technologiques.

Après plusieurs décennies d'existence des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, le but ultime et commun aux pays du Nord et du Sud, devrait être leur disparition pure et simple. Parce qu'à ce moment là, l'objectif des pays du Nord aura été atteint. Plus de lutte contre la pauvreté, parce qu'il n'y aura plus de pauvreté nulle part.

Aujourd'hui, grâce à tous ces apports, beaucoup de pays d'Afrique sont peut-être capables de s'autogérer économiquement et financièrement tout simplement en mettant au profit de leurs principaux besoins, leurs principales richesses. Il n'est évidemment pas question de se passer des bailleurs de fonds aujourd'hui, mais concernant certains pays d'Afrique, leur rôle pourrait peut-être être redéfini.

A savoir, réduire progressivement leurs aides financières et dispenser des conseils et des études sur la façon dont ces pays pourraient utiliser leurs richesses intérieures et intellectuelles, afin de mieux réguler leur économie en utilisant tous les moyens modernes pour accéder à des financements autrement que par des prêts conditionnés.

Bien que le principe de « conditionnalité » que confère les prêts octroyés par les bailleurs de fonds, constitue un atout lorsqu'il s'agit d'une obligation à mettre en place des mesures de lutte contre les délits financiers de toutes sortes (corruption, détournements de fonds, blanchiment d'argent sale,...), il constitue néanmoins une sorte d'ingérence économique et financière, et donc politique dans la conduite des principaux projets de développement (projets généralement exploités et coordonnés par des entreprises occidentales), ce qui réduit considérablement les marges de manœuvre en termes d'initiative industrielle et commerciale

et contribue de surcroît à freiner une certaine dynamique dans le développement économique des pays pauvres emprunteurs.

Les bailleurs de fonds continueront toutefois à jouer un rôle très important en Afrique en matière d'expertise économique, et d'appui financier, notamment pour les pays qui ne connaîtront pas une totale stabilité politique. En effet, après un conflit, il y a la reconstruction économique et financière qui passe indéniablement par une aide substantielle qui serait la bienvenue de la part des bailleurs de fonds.

BIBLIOGRAPHIE

Tidiane Kinda Août 2007 « *Accroître les flux de capitaux privés vers les pays en développement* » CERDI - CNRS, Université d'Auvergne

Comité technique de suivi et d'évaluation des activités de mise en œuvre du DSRP, Février 2006. « *Rapport d'étape de mise en œuvre du document de stratégie de réduction de la pauvreté au 31 Décembre 2005* ».

Publication du Centre de Recherche pour le Développement International « *Quel rôle pour les bailleurs de fonds?* »

Joseph Tchundjang Pouemi, Editions Menaibuc « *Monnaie, servitude et liberté* »

AFD Brochure présentation – 2008

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire. *La Lettre Economique du Cameroun*. N° 001 du 01 Août 2009

Fonds Monétaire International Communiqué de presse n° 08/339 22 décembre 2008
« *La Côte d'Ivoire admise à bénéficier d'une aide au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)* »

Le Nouveau Réveil (Abidjan) 3 Avril 2009
« *Côte d'Ivoire: PPTE - Ce qu'il faut comprendre de l'admission de la Côte d'Ivoire au PPTE* »

Lanciné Bakayoko, Nord-Sud (Abidjan) 3 Mars 2009
« *Côte d'Ivoire: Eligibilité à l'initiative PPTE - 27 mars, le jour de l'espérance* »

Fonds Monétaire International Communiqué de presse n° 09/104 31 Mars 2009
« *La Côte d'Ivoire atteint le point de décision de l'Initiative PPTE renforcée* »

Fraternité Matin, Jeudi 12 février 2009 Côte d'Ivoire-bailleurs de fonds : Arend Kouwenaar :
« *Nous avons fait des pas importants* »

Les Afriques, 18-07-2009 « *Afrique : 461 milliards \$ de réserves de change* »

APANews 29/07/09 Côte d'Ivoire - BAD 240 milliards de FCFA de la BAD à la Côte d'Ivoire en 2009

L'intelligent d'Abidjan 28/07/2009 Secteur pétrolier, café-cacao,... Voici la réalité en Côte d'Ivoire que l'on veut altérer

Serges Olivier Okole Cameroun Tribune 12 Février 2008 *Exploitation du fer de Mbalam - Ultimes négociations avant le démarrage*

Serges Olivier Okole Cameroun Tribune 13 Mars 2008 *Afrique centrale : La pauvreté malgré les matières premières*

Wilfried Joël Tankeu, Mutations 21 NOVEMBRE 2008 « *Cameroun : un programme d'urgence pour éviter la destruction de l'or et du diamant* »

Les Afriques 16 Avril 2009 « *Geovic, une structure en pelure d'oignon* »

Simon Pierre Etoundi Cameroun Tribune 20 Avril 2009 « *Cobalt, nickel, manganèse de Nkamouna - Le projet ira jusqu'à son terme* »

Interview de Caroline Dorémus-Mège par Falila Gbadamassi Afrik.com Jeudi 27 septembre 2007

Fraternité Matin Samedi 8 décembre 2007 « *APE, La Côte d'Ivoire, 1er pays de la Cedeao à signer* »

Les Afriques 05-02-2009 « *Côte d'Ivoire : Lutte annoncée contre la corruption* »

L. K., Mutations 12 DECEMBRE 2007 « *Bourse de Libreville : Un emprunt obligataire pour rembourser la dette* »

Eugène Dipanda, Quotidien Mutations 03/07/2009 « *Afrique centrale : Des bons du Trésor pour soutenir les économies* »

François Bambou, les Afriques (Juillet 2008)

Louis Paul Motaze : « La performance de l'assistance de la Banque devrait davantage se mesurer en termes d'impact. »

Adama Wade, les Afriques 03-05-2009 : « *Les fonds souverains, solutions à la liquidité* »